

## COMMUNE DE WEITBRUCH

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 octobre 2010

L'an deux mille dix, le quatorze octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Weitbruch, légalement convoqué le 6 octobre 2010 s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire Monsieur Fernand HELMER,

**Nombre de conseillers en exercice** **19**

**Nombre de conseillers présents** **17**

Monsieur le Maire, Fernand HELMER

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : Micheline BLANCK, Damien HENRION, Brigitte STEINMETZ, Jean-Claude KREBS et Jean-Claude GOTTRI.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal : Julie GASS, Jean-Marc SUSS, Bruno DEBUS, Jean-Marie KALLENBACH, Christa METZ, Brigitte RIEHL, Rémy RUBRECHT Sandrine LUX, Robert GELDREICH, Paul KOBI, Léonard STEINMETZ.

**Absents excusés avec pouvoir** **2**

M. François DISS qui donne pouvoir à Mme Julie GASS

M Jean-Marc PFRIMMER qui donne pouvoir à M. Jean-Marc SUSS

#### **Quorum**

Calcul du quorum :  $19 : 2 + 1 = 10$

Avec 17 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services

---

Le Maire accueille les conseillers municipaux et leur souhaite la bienvenue.

Le Maire sollicite l'inscription de deux points supplémentaires :

- Ligne de trésorerie – Avenant au contrat
- Mairie – création d'un ascenseur et mise en conformité des PMR - avenants aux marchés publics

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Puis le Maire entame l'ordre du jour.

#### **Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communications du Maire concernant les réunions et les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
3. Convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile avec Bouygues Télécom – Proposition d'avenant
4. Vote du tarif pour les travaux en régie
5. Budget primitif 2010 – décision modificative
6. Travaux d'aménagement de la cour entre le point lecture et la mairie - résultats de l'appel d'offres et travaux supplémentaires
7. Mairie – création d'un ascenseur et mise en conformité des PMR - avenants aux marchés publics
8. Ligne de trésorerie – Avenant au contrat
9. Information et questions diverses

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Le Maire relève que le procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2010, transmis aux conseillers municipaux, n'a pas fait l'objet d'observations écrites.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal et procède à sa signature.

## **2. Communications du Maire concernant les réunions et les décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

### **2/1 Réunions et actions diverses**

Monsieur le Maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un Adjoint au maire a participé :

#### **❖ Communauté de Communes de la Basse-Zorn**

Réunion du Conseil communautaire : 13 septembre, 11 octobre

Réunion du bureau : 20 septembre, 4 octobre

#### Réunions des commissions

- 7 octobre : Commission Jeunesse
- 11 octobre : Commission des Finances

#### Réunion d'information

- 20 septembre : Objet : les taxes locales et les prestations de S.V.P (société de conseil et d'assistance aux collectivités territoriales)

#### **❖ Lotissement Hornleiss II**

- Réunion de chantier les 15, 22 et 29 septembre, 6 et 13 octobre
- 8 octobre : réception des travaux SDEA

#### **❖ Travaux à la mairie/Ascenseur**

- Réunion de chantier les 15, 22, 29 septembre, 6 et 13 octobre

#### **❖ Centre Communal d'Action Social**

- 13 octobre réunion en mairie

#### **❖ Réunions au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) les :**

- 1<sup>er</sup> octobre
- 11 septembre : Portes ouvertes

#### **❖ Divers**

- 10 septembre : Journée des Maires au Palais des Congrès à Strasbourg
- 25 septembre : Inauguration à Geudertheim du premier regroupement d'assistantes maternelles de la région
- 25 septembre : 10<sup>ème</sup> anniversaire de la bibliothèque municipale à Hœrdt
- 29 septembre : Audience au TGI à Strasbourg dans une affaire de dommage à la commune avec délit de fuite
- 30 septembre : Réunion d'information au CAIRE concernant le Plan Communal de Sauvegarde
- 1<sup>er</sup> octobre : Inauguration de l'Espace LOEB à Haguenau
- 5 octobre : passage de la Commission de Sécurité à la Gallia et à la Maison de l'Enfant

**2/2 Informations concernant les délégations du conseil municipal au maire (article L 2122-22 CGCT)**

Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner

| Date de réception Des DIA | Propriétaire  | Adresse du bien              | section | parcelle         | Acquéreur  | Renonciation au droit de préemption urbain | Date d'envoi |
|---------------------------|---|------------------------------|---------|------------------|--|--|--------------|
| 01/10/10                  | Mme. HOLLENDER Thérèse<br>17 Rte de Strasbourg<br>WEITBRUCH | Maison<br>65, rue principale | 7       | 263/22<br>265/22 | M. et Mme MERINO Didier<br>65a rue principale<br>WEITBRUCH | oui  | 05/10/2010   |

**3. Convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile avec Bouygues Télécom - Proposition d'avenant**

Le maire donne lecture du courrier de Bouygues Télécom du 21 septembre 2010 proposant à la commune de réviser le loyer annuellement en appliquant un taux fixe de 2% et non plus de l'indexer sur l'indice du coût de la construction qui en 2010 a baissé de 4,10%.

Plusieurs questions ont été soulevées et après délibération le Maire propose de reporter le point à la prochaine séance dans l'attente d'informations complémentaires.  
Le conseil décide à l'unanimité de reporter le point à une prochaine séance.

**4. Vote du tarif pour les travaux en régie**

Le Maire expose que la commune est amenée parfois de manière occasionnelle à réaliser des travaux en régie pour des tiers (exemple : nettoyage du Millénium).  
Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 35 € l'heure le tarif pour les travaux en régie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**5. Budget primitif 2010 – décision modificative**

Le Maire précise qu'il y a lieu d'adapter le budget primitif 2010 à l'état d'exécution actuel et donne la parole à Brigitte STEINMETZ, Adjointe au maire chargée des finances.

Elle expose :

Le budget primitif 2010 a été voté avec un autofinancement conséquent et des dépenses de fonctionnement très limitées.

L'exécution du budget à ce jour, nécessite une adaptation du budget prévisionnel notamment en raison :

- Des dépenses courantes insuffisantes
- des dépenses imprévues (diverses infractions, l'embauche de deux jeunes sous contrat unique d'insertion (CAE Passerelle),
- du déblocage de la ligne de trésorerie
- des écritures de régularisation

Le conseil municipal,

Vu le Budget primitif 2010 voté le 25 mars 2010,

Vu l'exécution des dépenses de fonctionnement à ce jour,

Vu le virement prévisionnel en section d'investissement – chapitre 023 - de 209.865 €

Sur proposition du maire, décide à l'unanimité les virements de crédits suivants.

■ **Section de fonctionnement – Dépenses**

**Virement du chapitre 023 : Virement à la section d'investissement de 144 000 € aux chapitres :**

**011 : Charges à caractère général de 121 900 €**

|               |          |
|---------------|----------|
| Article 60612 | 9 000 €  |
| Article 60632 | 10 000 € |
| Article 61522 | 21 000 € |
| Article 61524 | 32 000 € |
| Article 6156  | 2 000 €  |
| Article 6188  | 41 000 € |
| Article 6232  | 5 400 €  |
| Article 6283: | 1 500 €  |

**012 : Charges de personnel et frais assimilés de 18 000 €**

|                |          |
|----------------|----------|
| Article 6411 : | 18 000 € |
|----------------|----------|

**65 : Autres charges de gestion courantes 1 100 €**

|              |         |
|--------------|---------|
| Article 6531 | 1 100 € |
|--------------|---------|

**66 : Charges financières de 1 000 €**

|              |         |
|--------------|---------|
| Article 6615 | 1 000 € |
|--------------|---------|

**67 : Charges exceptionnelles de 2 000 €**

|             |         |
|-------------|---------|
| Article 678 | 2 000 € |
|-------------|---------|

Solde du chapitre 023 : 209 865 € - 144 000 € = 65 865 €

■ **Section d'investissement - Recettes**

**Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement ramené de 209 865 à 65 865 €**

**Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées de 144 000**

|              |           |
|--------------|-----------|
| Article 1641 | 144 000 € |
|--------------|-----------|

|  |
|--|
| <b>6. Travaux d'aménagement de la cour entre le point lecture et la mairie – Résultat des appels d'offres et travaux supplémentaires</b> |
|--|

Le maire donne la parole à Damien HENRION, Adjoint au maire chargé des travaux qui expose :  
Lors de la séance précédente, les travaux d'aménagement de la cour ont été approuvés, entre temps, vu la législation sur l'accessibilité des PMR aux bâtiments publics, il est proposé d'inclure dans les travaux l'accès handicapé du point lecture et du cabinet d'infirmières.  
La rampe serait incluse dans le marché de la cour et la surface sous le préau serait réalisée en bois (lames de terrasse deck en pin du Nord) et en régie (schéma à l'appui).  
Par ailleurs, sur avis de M. Simon BERTHON, garde forestier, les racines du marronnier risquent d'être endommagées par les machines lors des travaux et l'arbre pourrait périr à moyen terme. Il y a donc lieu de prévoir l'évacuation de la souche et une nouvelle plantation.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du 9 septembre 2010 approuvant les travaux d'aménagement de la cour pour un montant estimé à 5 000 € HT,

Vu la consultation de cinq entreprises : PONTIGGIA, EUROVIA, ETM, TRABET et ADAM et que ETM est la moins disante avec 5 415,49 € TTC,

Vu la loi sur l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité

- de réaliser les travaux d'aménagement de la cour avec l'accès handicapé du point lecture et du local loué au cabinet d'infirmières et le remplacement du marronnier pour un montant estimé à 7.499,37 € HT soit 8.969,25 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

**7. Mairie – Création d'un ascenseur et mise en conformité de l'accessibilité des PMR - Avenants aux marchés publics**

Le conseil municipal,

Vu la délibération du 18 février 2010 attribuant les travaux,

Vu l'exposé du Maire et de Damien HENRION qui motive les avenants ci-dessus à savoir essentiellement :

- Option retenue du DPGF 08.5.3 : mise en peinture du nouveau et de l'ancien garde corps dans la cage d'escalier,
- Remplacement de deux ferme-portes encastrés à crémaillères par des ferme-portes à coulisses et adaptation de la porte déplacée de la grande salle du RDC, aux portes existantes en chêne à lasurer,

DECIDE à l'unanimité

- D'approuver les avenants énoncés ci-dessous

| N° lot | intitulé                          | Titulaire              | Montant initial du marché TTC | Montant du marché + avenant | N° de l'avenant | Montant de l'avenant TTC | Taux de l'augmentation | Montant total du marché TTC |
|--------|-----------------------------------|------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 07     | Menuiseries intérieures           | ANDRES                 | 7 834,75                      |                             | 01              | + 282,26                 | + 3,61%                | 8 117,01                    |
| 08     | Peinture intérieure et extérieure | BRONNER Charles et Cie | 6.688,89                      | 7 077,59                    | 02              | + 519,91                 | + 7,78%                | 7 597,50                    |

Montant initial du marché : 164 771,97 € TTC

Suite à l'avenant n°1 le marché est de 158 871,61 € TTC

Suite à l'avenant n°2 le marché est de 159 673,78

+ le cuvelage par la société RSTB pour 7 947,42 € TTC soit 167 621,20 € TTC

- D'autoriser le Maire à signer les avenants ainsi que toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.

**8. Ligne de trésorerie – avenant au contrat**

Le maire donne la parole à Brigitte STEINMETZ,

Après avoir entendu son exposé,

Le conseil municipal,

Vu les travaux d'investissement en cours,

Vu le versement des subventions en attente,

Afin de pouvoir honorer le mandatement des engagements,

DECIDE à l'unanimité

- d'augmenter la ligne de trésorerie en cours de 100 000 à 250 000 € aux mêmes conditions que le contrat initialement souscrit ; Au 1er octobre 2010 : le taux s'élève à 1,46 % (taux révisable indexé sur Euribor 3 mois + marge de 0,49 %)
- d'autoriser le maire à signer l'avenant au contrat

---

**9. Questions et informations diverses**

---

- Le maire propose, vu la situation budgétaire de cette année, de reporter la sortie du conseil municipal prévue le samedi 13 novembre à l'année prochaine. Le conseil municipal approuve.
- La sortie forêt aura lieu le 16 octobre 2010 -. Seront présents M. Simon Berthon, M. Alexandre EICH nommé sur le poste ainsi que M. Pierre SCHNEIDER de l'ONF. - RDV à 14h devant la maison forestière ou à 18h pour le verre de l'amitié offert par M. BERTHON à l'occasion de son départ.
- La société d'aviculture invite l'ensemble des conseillers municipaux à son exposition le 6 novembre à 18h30.
- Travaux élus 2010 - Réaménagement de l'ancien logement du 2<sup>ème</sup> étage de la mairie en bureaux et salle de réunion. M. Damien HENRION remercie les collègues qui ont consacré du temps pour l'intérêt général de la commune. Le décompte distribué totalise 208 heures de travail réparties en 22 actions et 12 bénévoles.
- M. Suss Jean-Marc demande si les communes de Gries et de Kurtzenhouse se sont prononcées sur la participation aux charges de la maison forestière. Le maire précise que pour le moment les deux communes refusent.
- Lotissement Hornleiss II - Tous les terrains sont à ce jour réservés. Lors d'une réunion en présence du SDAU, NEXIMO a présenté les grandes lignes du projet qu'il compte implanter sur le lot N° 60. Quelques dispositions réglementaires doivent être vérifiées et précisées en ce qui concerne la compatibilité du projet avec la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h45

Lu et approuvé : Suivent la signature des personnes présentes.

Pour extrait conforme, Weitbruch le 18 octobre 2010.

Le Maire,

Fernand HELMER